

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement « 615-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615 »,

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 11 novembre 2025, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 615-2 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615 »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 24 novembre 2025, à 18h15 à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville de Valcourt situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir l'utilisation de conteneurs intermodaux comme bâtiment ou partie de bâtiment dans une zone publique « P » telle que délimitée et identifiée au plan de zonage à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturales par le Conseil municipal. Plus précisément, les critères d'intégration visent :

- À limiter les travaux de déblai et remblai nécessaires à l'implantation d'un conteneur intermodal;
- À assurer que le revêtement extérieur du conteneur intermodal soit harmonisé avec les bâtiments situés dans le milieu d'insertion;
- À permettre les traitements architecturaux sur un conteneur intermodal (exemple : ajout d'une galerie, d'une toiture et/ou de portes et fenêtres);
- À permettre les œuvres artistiques de type murale sur le conteneur intermodal;
- À atténuer le caractère industriel du conteneur intermodal.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Pour la consultation du projet de règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 12 NOVEMBRE 2025
Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 12 novembre 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.



Me Julie Waite, greffière